

2.2

Les objectifs de gestion et de production durable de biens et de services

2.2.1 UNE ORIENTATION GÉNÉRALE :

UNE GESTION FORESTIÈRE DURABLE APPUYÉE SUR UNE PRODUCTION ÉCONOMIQUEMENT RENTABLE DE BOIS, DE PRODUITS ET DE SERVICES DIVERSIFIÉS

La présentation des facteurs de production et des peuplements a fait apparaître (premier chapitre) la capacité de la forêt privée bourguignonne à réunir tous les éléments d'une gestion durable intégrant, de façon très variable selon la forêt, le sylviculteur et son environnement, une production de bois et des productions d'aménités et services écologiques et sociaux. **Toutes les forêts privées de Bourgogne sont susceptibles d'une gestion forestière durable intégrant les trois fonctions de la forêt et les objectifs du propriétaire.** Le poids respectif de chacune des trois fonctions est variable selon les conditions de sol, de climat et de peuplement. Il est variable selon le contexte particulier de chaque propriété, selon les objectifs du sylviculteur et les potentialités économiques, écologiques et sociales de la forêt. Il varie aussi selon la demande publique locale en matière de maintien ou restauration d'écosystèmes particuliers, ou d'orientations paysagères spécifiques.

Le premier but des organismes de la forêt privée de Bourgogne dans la poursuite de ces orientations est de maintenir ou de retrouver le premier rang de la Bourgogne dans ses domaines d'excellence, **tout spécialement pour la production de bois de qualité, notamment pour le chêne et le douglas**, et pour la gestion durable. Comme la dernière décennie nous le montre, notamment avec la perte de la première place de la Bourgogne pour le douglas, ce but est loin d'être facile à atteindre.

Conserver ou retrouver une place de premier plan dans ces domaines implique de remotiver les sylviculteurs bourguignons en leur permettant de retrouver des conditions économiques satisfaisantes avec un minimum de rentabilité dans la gestion forestière et de reconnaissance sociale pour le travail et les services d'intérêt public rendus par le forestier à sa région et à son pays.

2.2.2 DEUX OBJECTIFS FONDAMENTAUX DE GESTION ET DE PRODUCTION DURABLE DE BIENS ET DE SERVICES :

1. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA RENTABILITÉ DE LA PRODUCTION DE BOIS ET PRODUITS DIVERS

2. VALORISATION, PAR LA CONTRACTUALISATION, DE SERVICES RÉPONDANT À LA DEMANDE SOCIALE : CHASSE, SERVICES ÉCOLOGIQUES OU SOCIAUX D'INTÉRÊT PARTICULIER OU GÉNÉRAL, ETC.

La qualité du bois produit pouvant souvent (mais pas systématiquement) assurer une certaine rentabilité aux investissements, c'est une amélioration d'un système de production de bois de qualité que le SRGS préconise comme premier outil pour assurer une gestion durable de la forêt, ceci sans exclure la production de produits divers et la prise en compte des fonctions écologique et sociale.



UN OBJECTIF CONSTANT : LA VALORISATION DE LA QUALITÉ.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA RENTABILITÉ DE LA PRODUCTION DE BOIS ET PRODUITS DIVERS

D'une façon générale, l'orientation du SRGS pour tous les peuplements forestiers est **l'amélioration continue d'un système de production rentable de bois de qualité**, particulièrement pour produire du bois d'œuvre. L'expérience du passé montre en effet que, souvent, la production de bois d'œuvre, qui correspond le mieux aux besoins du marché et qui est la mieux rémunérée, est économiquement plus rentable à long terme que la production de petits bois ou de bois de qualité médiocre. Les bois de trituration, les petits bois et les bois de qualité secondaire ont le plus souvent du mal à trouver preneur à un prix rémunérateur pour les sylviculteurs.

La production économique de bois dans des conditions incitatives de rentabilité est sans nul doute la fonction de la forêt la plus importante, incontournable pour l'équilibre de la gestion durable des forêts privées. **Elle permet en partie d'assurer les fonctions écologique et sociale**, notamment lorsque personne ne se propose d'en assumer les coûts. Elle assure ainsi le maximum de satisfactions, tant pour le sylviculteur que pour les demandeurs de bois de qualité et les demandeurs de services autres que la production de bois.

Mais tous les sylviculteurs ne peuvent pas avoir comme objectif la production de bois d'œuvre de qualité ; ceux qui voudraient avoir cet objectif n'en ont pas toujours la possibilité technique ou financière et peuvent être contraints de différer ou réduire leur ambition pour leur forêt.

Seules les stations et les peuplements les plus propices peuvent produire du bois de haute qualité : selon les cas, chêne, hêtre, feuillus précieux, peuplier, conifères...

Certaines stations ne peuvent produire du bois de qualité qu'en faible proportion ou à des prix de revient très élevé, ou dans des conditions de rentabilité économique très faible, nulle ou négative.

Certaines forêts peuvent être aussi la source de productions diverses commercialisables comme par exemple les champignons et les myrtilles.

L'orientation donnée par le SRGS pour une **production de bois de qualité** doit donc être comprise comme **relative, fonction des possibilités de la station, du peuplement, des objectifs et des moyens financiers (comportant les**



LA PRODUCTION ÉCONOMIQUE DE BOIS PERMET EN PARTIE D'ASSURER LES FONCTIONS ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE.

aides à l'investissement) dont dispose le sylviculteur.

La notion même de rentabilité n'a pas de caractère absolu ; elle est en relation avec la situation personnelle, familiale, patrimoniale, financière du sylviculteur, situation qui peut varier dans le temps du fait de la durée de production des investissements et des besoins ou disponibilités financières du propriétaire. Les critères de rentabilité comme les taux de placement et les taux internes de rentabilité peuvent être utiles, mais n'ont de valeur que relative, comme instruments de comparaison, et non pas comme un indicateur absolu de la rentabilité ou non-rentabilité d'un investissement forestier sur le très long terme.

Les orientations du présent schéma **conseillent aux sylviculteurs de s'orienter vers une amélioration de la qualité de leur production mais ne leur imposent jamais leur objectif de production ni leur itinéraire sylvicole, qui restent de leur responsabilité de gestionnaire.**

VALORISATION, PAR LA CONTRACTUALISATION, DE SERVICES RÉPONDANT À LA DEMANDE SOCIALE : CHASSE, SERVICES ÉCOLOGIQUES OU SOCIAUX D'INTÉRÊT PARTICULIER OU GÉNÉRAL, ETC.

La production de bois et d'autres produits renouvelables récoltés en forêt a longtemps constitué et constitue encore l'essentiel de la production ; c'est souvent la seule façon de réaliser et de rémunérer les opérations d'entretien, de récolte et de gestion.

Mais ces produits matériels, ligneux ou autres, ne sont pas la seule production marchande des bois bourguignons.

La forêt produit aussi des services, dont certains sont déjà des services marchands depuis très longtemps comme la chasse.

D'autres le deviennent, au fur et à mesure de la concrétisation des demandes des particuliers ou des demandes sociales. La forêt privée bourguignonne se doit d'intégrer ces services immatériels marchands comme des productions à entrer au bilan d'exploitation, de la même façon que la production de bois et autres produits marchands matériels.

Beaucoup de services engendrés par la gestion forestière durable ne sont pas aujourd'hui marchands, comme le stockage de carbone. Ils pourraient le devenir si la demande sociale et les engagements de la France font de ces productions de service une priorité.

Les prestations de services aux particuliers, ou plus encore **les prestations de service d'intérêt général**, écologiques ou sociaux, entrent dans le cadre de la gestion forestière durable. Les présentes orientations générales et de gestion pour la forêt privée de Bourgogne incluent donc cet enjeu important pour l'avenir du développement durable qu'est la réponse aux demandes sociales locales, régionales, voire nationales ou européennes. La façon de s'assurer de la bonne adéquation entre la demande sociale et la réponse du sylviculteur, et d'un suivi satisfaisant pour les deux parties, est la **contractualisation** entre les partenaires. Ainsi la loi retient que les fonctions environnementale et sociale feront l'objet d'une recherche de justes contreparties pour les services rendus lorsque cela conduit à des contraintes ou à des surcoûts d'investissement et de gestion (art. L-1 du code forestier).

TROIS COROLLAIRES INDISPENSABLES : RECHERCHE, FORMATION, ADAPTATION AUX MARCHES

■ **La recherche et l'expérimentation** : la sylviculture et la gestion forestière, tout en étant attachées à un objectif à très long terme, doivent s'adapter aux besoins et aux conditions fluctuantes du marché et des demandes sociétales. L'effort permanent d'adaptation du sylviculteur doit être accompagné par la recherche et l'expérimentation notamment dans les directions suivantes :

- expérimentation d'itinéraires sylvicoles et d'essences adaptées aux conditions locales,
- recherche technologique sur la qualité des bois issus de la forêt privée bourguignonne et leur adaptation aux demandes du marché, en premier lieu pour le chêne de qualité secondaire et pour le douglas,
- recherche sur la mécanisation des opérations sylvicoles et d'exploitation, notamment pour la conduite des peuplements irréguliers ou en irrégularisation,
- recherche sur la stabilité des peuplements et les origines adaptées, face aux changements climatiques prévisibles,
- autres recherches : le peuplier, le bois-énergie, etc.

La participation de la forêt au développement durable des territoires peut légitimement justifier l'intégration des besoins spécifiques à la forêt privée dans les programmes de recherche et d'expérimentation.

■ **La formation des hommes** : la mise en œuvre d'une politique ayant pour objectif *la gestion forestière durable appuyée sur une production économiquement rentable de bois, de produits et de services diversifiés* exige de pouvoir disposer d'hommes formés à ces différents types de production, tant du côté des sylviculteurs, qui sont des entrepreneurs producteurs de biens et services, que des techniciens forestiers de coopératives, experts, artisans et entreprises au service du sylviculteur. Il serait souhaitable que tout programme de développe-



LA FORMATION DES HOMMES, PREMIER OUTIL D'AMÉLIORATION FORESTIÈRE.

ment forestier puisse être accompagné d'un programme de formation adapté aux objectifs, aux personnes et aux entreprises concernées. Signalons que, à l'initiative de Forestiers Privés de Bourgogne et Aprovalbois, un projet de pôle de compétitivité forêt-bois a été élaboré et qu'il comporte un volet formation.

■ **L'adaptation de la production aux marchés émergents, exemple du bois énergie.** Un objectif constant de la forêt privée de Bourgogne est d'adapter ses productions aux marchés prévisibles. S'il est généralement convenu que l'amélioration de la qualité des bois procure à terme une espérance de revenu supérieure à l'état initial, le sylviculteur – et les organismes à leur service – doivent être attentifs aux marchés émergents et pouvoir traduire dans leurs objectifs et programmes de gestion forestière la prise en compte de ces marchés, notamment lorsqu'ils résultent d'un besoin vital pour la nation. Cela peut-être le cas par exemple du marché du bois-énergie dont le développement peut devenir un enjeu important, voire vital, pour la France et la Bourgogne, dans un contexte d'énergie fossile rare et chère et d'une politique de développement des ressources énergétiques renouvelables, dont la biomasse forestière (plus de 50 % de l'énergie renouvelable mobilisée en 2004). Cela peut aussi être le cas de l'intégration des "crédits carbone" dans l'économie forestière et la sylviculture.

"La contribution des acteurs forestiers au développement durable doit ainsi être valorisée économiquement pour qu'ils intègrent dans leurs choix cette participation et renforcent ainsi leur action au service de la lutte contre l'effet de serre" D. Bussereau, Ministre de l'Agriculture, 29 août 2005 à Autun.

Avec les pôles de compétences du **lycée de Velet**, de **l'Afocel et de l'Ensam de Cluny**, la Bourgogne bénéficie d'une importante capacité de recherche, développement et formation au service des sylviculteurs et des entreprises ; le travail de ces établissements en partenariat avec les organisations professionnelles est l'une des forces de la filière bois en Bourgogne, dans sa détermination à valoriser la ressource disponible et à adapter ses investissements aux exigences de la mondialisation des marchés.